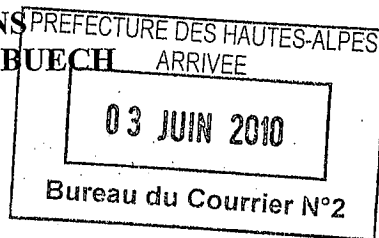


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH



Séance du : 26 mai 2010

Convocation du : 18 mai 2010

**Objet** : Avenant à la Convention de gestion et de mise à disposition du bâtiment refuge fourrière de Veynes

L'an deux mille dix, le vingt six mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à OZE, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : M. J-Marie BERMOND

Etaient présents : F.Reynaud – C.Meziere – A.Meier – G.Pitaval – G.Lesbros – M.Mescle – J.M Bermond – R.Basset – J.F Carre – M.Chautant – F.Roux – J.C.Salles – P.Schiazza – B.Faure – J.L.Pelloux – P.Aubin

Excusés : Roger Fournel – Monique Barthelemy – Alain Chevallier – Guy Jullien – Gérard Garcin  
Martine Barbet remplacée par Marc Rosenstiel

M.Mescle, Président, rappelle aux délégués communautaires la convention de gestion et de mise à disposition du refuge fourrière de Veynes signée avec la SPA Sud Alpine.

Il convient d'établir un avenant pour modifier l'article 3 de la convention afin de fixer le montant du loyer mensuel que la SPA devra s'acquitter ; soit 750 €.

M. Mescle présente l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les termes de l'avenant à la convention et autorise le Président à le signer.

Votants = 17  
Pour = 17  
Contre = 0  
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à Oze, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président  
Michel Mescle

